



groupe 

## **DEVENEZ PRODUCTEURS INDÉPENDANTS**

*Avantages et marche à suivre*

---

## PROFITEZ DES AVANTAGES DE VOTRE PROPRE INSTALLATION SOLAIRE

---

- Produisez votre électricité et couvrez vos besoins énergétiques
- Réduisez votre impact écologique sur l'environnement
- Augmentez la valeur de votre bien immobilier

Que vous soyez propriétaire d'une villa, d'un locatif, d'une exploitation agricole ou d'une industrie, produisez votre propre électricité. Pour des raisons économiques ou écologiques, l'installation de panneaux solaires sur votre bâtiment est une solution fiable et un investissement durable.

Groupe E vous guide afin de simplifier vos démarches.

Découvrez la marche à suivre et téléchargez tous les documents actuels sur notre site Internet [www.groupe-e.ch/producteurs-independants](http://www.groupe-e.ch/producteurs-independants)



---

# PRODUISEZ VOTRE ÉLECTRICITÉ ET RACCORDEZ VOTRE INSTALLATION AU RÉSEAU DE GROUPE E

---

## Maison individuelle

Production jusqu'à 10 kW ou environ 50m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques



- Je demande un devis pour la réalisation de mon installation
- Je fais une demande de raccordement (formulaire 1.18 par un installateur-électricien ou solaire)
- Un installateur-électricien fait un IAT (Intervention sur appareil de tarification)
- Un installateur-électricien ou solaire effectue la mise en service
- Groupe E installe mon compteur
- Groupe E ou un auditeur indépendant certifie mon installation

## Petit immeuble, PME

Production entre 10 kW et 30 kW compris, ou environ 50 à 150 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques



- Je demande un devis pour la réalisation de mon installation
- Je fais une demande de raccordement (formulaire 1.18 par un installateur-électricien ou solaire)
- Un installateur-électricien fait un IAT (Intervention sur appareil de tarification)
- Un installateur-électricien ou solaire effectue la mise en service
- Groupe E installe mon compteur
- Groupe E ou un auditeur indépendant certifie mon installation
- Je demande la rétribution de la plus-value écologique à Groupe E

## Exploitation agricole, industrie

Production de plus de 30 kW, ou environ 150 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques



- Je demande un devis pour la réalisation de mon installation
- Je fais une demande de raccordement (formulaire 1.18 et le formulaire IPD par un installateur-électricien)
- Un installateur-électricien fait un IAT (Intervention sur appareil de tarification)
- Un installateur-électricien ou solaire effectue la mise en service
- Groupe E installe mon compteur
- Un auditeur indépendant certifie mon installation
- Je demande la rétribution de la plus-value écologique à Groupe E (il est impératif de joindre l'ordre permanent de Swissgrid et une copie de la certification de l'installation)

*Vous trouverez les tarifs de reprise, les documents  
à télécharger ainsi que nos conditions générales sur le site :  
[www.groupe-e.ch/producteurs-independants](http://www.groupe-e.ch/producteurs-independants)*

***Pour tout renseignement, contactez-nous***

**Groupe E SA – Service Clients**

Case postale | T 0844 20 40 60 |  
3280 Morat | F 0844 20 40 62 | [www.groupe-e.ch](http://www.groupe-e.ch)